

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil Municipal du 26 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie LIGONNIERE, Maire.

Étaient présents,

Madame Marie LIGONNIERE, Monsieur Patrick ORGERON, Monsieur Jean-Jacques SAGOT, Madame Françoise MENES, Monsieur Philippe TARRADE, Madame Sidonie LASSANDRE, Madame Violaine CHARIL, Monsieur Olivier ATTANE, Monsieur Cédric LAFAGE, Monsieur Frédéric SERVAIS, Monsieur Franck MADIER, Madame Marie-France CHABAUD, Madame Corinne NICOLET, Monsieur Christian PREVOST, Madame Dominique BRIENS, Madame Sylvie GLUARD, Monsieur Christophe CHEVRIER, Madame Fabienne DE BEUVRON, Monsieur Jean-Luc RICOUX, Monsieur Sébastien BEROT, Monsieur Vincent TALLE, Madame Emilienne CHENIN.

Étaient absents,

Monsieur Pierre GALERNEAU (Pouvoir à Monsieur Patrick ORGERON), Monsieur Patrick EVENNOU (Pouvoir à Monsieur Cédric LAFAGE), Monsieur Guillaume GADAL (Pouvoir à Monsieur Frédéric SERVAIS), Madame Catherine FORGET (Pouvoir à Madame Marie-France CHABAUD), Monsieur Patrice BERNIER (Pouvoir à Monsieur Sébastien BEROT), Monsieur Hugues PERU, Monsieur Jean-Marie PANAZOL (Pouvoir à Monsieur Vincent TALLE).

Monsieur Franck MADIER a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	20 mars 2024	Abstentions	00
Membres en exercice	29	Suffrages exprimés	28
Membres présents	22	Contre l'adoption	00
Procurations	06	Pour l'adoption	28
Membres absents	01		

DEL-2024_28 Modification tableau des effectifs de la Ville

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la modification du tableau des effectifs du personnel communal pour ouvrir des postes afin de procéder aux nominations à l'avancement de grade.

D'autre part, à la suite des jurys de recrutement sur les services police municipale et accueil/état civil, et de la mutation d'un agent du service vie locale, il convient de fermer les postes vacants non pourvus.

Ouverture des postes :

Afin de permettre les nominations à l'avancement de grade au 1^{er} juin 2024, il est nécessaire d'ouvrir les postes suivants :

AR Prefecture

017-211702741-20240326-DEL_2024_28-DE
Reçu le 10/04/2024

- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet (service espaces verts)
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet (maison de la petite enfance)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet 28/35^{ème} (service entretien)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (service bâtiments)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (maison de la petite enfance)
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet (service accueil/état civil)
- 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet (service de la police municipale)

Suppression des postes :

A la suite des jurys de recrutement et de la mutation d'un agent, il est nécessaire de fermer les postes vacants non pourvus :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps non complet 28/35^{ème} (service vie locale)
- 1 poste de chef de service de police municipale principale 1^{ère} classe à temps complet (service de la police municipale)
- 1 poste de chef de service de police municipale principale 2^{ème} classe à temps complet (service de la police municipale)
- 1 poste de gardien-brigadier à temps complet (service de la police municipale)
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet (service accueil/état civil)
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet (service accueil/état civil)
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet (service des écoles – reclassement d'un agent au service accueil/état civil sur la filière administrative)

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs d'après les éléments ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°2024-09 du 13 février 2024 modifiant le tableau des effectifs du personnel communal,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 12 mars 2024,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

○ DÉCIDE :

La création des postes budgétaires suivants :

- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet (service espaces verts)

AR Prefecture

017-211702741-20240326-DEL_2024_28-DE
Reçu le 10/04/2024

- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet (maison de la petite enfance)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet 28/35^{ème} (service entretien)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (service bâtiments)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (maison de la petite enfance)
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet (service accueil/état civil)
- 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet (service de la police municipale)

La suppression des postes budgétaires suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps non complet 28/35^{ème} (service vie locale)
- 1 poste de chef de service de police municipale principale 1^{ère} classe à temps complet (service de la police municipale)
- 1 poste de chef de service de police municipale principale 2^{ème} classe à temps complet (service de la police municipale)
- 1 poste de gardien-brigadier à temps complet (service de la police municipale)
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet (service accueil/état civil)
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet (service accueil/état civil)
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet (service des écoles – reclassement d'un agent au service accueil/état civil sur la filière administrative)

- **APPROUVE** le tableau des effectifs du personnel communal ci-dessous :

Emplois permanents	Cat égo rie	Nombre de postes avant modification		Suppressions		Créations		Nombre de postes après modifications	
		TC*	TNC *	TC*	TNC *	TC*	TNC *	TC*	TNC *
Filière administrative		34	1	2	1	1	0	33	0
Directeur Général des Services	A	1						1	
Attaché	A	2						2	
Attaché principal	A	3						3	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	3						3	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	2						2	
Rédacteur	B	3						3	
Adjoint admi. Ppal 1 ^{ère} classe	C	8	1	1	1			7	0
Adjoint admi. Ppal 2 ^{ème} classe	C	6	0	1		1		6	0
Adjoint administratif	C	6	0					6	0
Filière Technique		43	23	1		4	1	46	24

AR Prefecture

017-211702741-20240326-DEL_2024_28-DE
Reçu le 10/04/2024

Chargé de projet systèmes d'information	B	1						1	
TOTAL		1						1	

TC* = Temps complet

TNC* = Temps non complet

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2024.

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à :
 - Monsieur le Préfet de Charente-Maritime,
et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Périgny, le 10/04/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Marie LIGONNIERE

